

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 1

Artikel: Bureau de l'égalité neuchâtelois

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bureau de l'égalité neuchâtelois

Le bout du tunnel

(ib) — La longue marche vers un bureau de l'égalité dans le canton de Neuchâtel accélère quelque peu son rythme. Le collège cantonal de l'ADF, réunissant les sections du Littoral et des Montagnes, s'en est préoccupé lors de sa récente assemblée générale.

Dès l'acceptation par le Grand Conseil et la constitution d'un secrétariat à l'égalité et à la famille, assorti d'un Conseil de 15 à 21 membres, l'ADF a suivi le dossier, bien que la formule choisie, associant famille et égalité, ne la satisfasse pas pleinement. Elle a en particulier pris contact avec le conseiller d'Etat Pierre Dubois pour réitérer sa volonté d'être dûment représentée au sein du Conseil prévu.

Revendication légitime et admise. Le premier secrétaire du Département de police, M. Etienne Robert-Grandpierre, chargé de la mise en place du conseil prévu, a sollicité des candidatures à la mi-décembre parmi les mouvements et sociétés féminines (Centre de liaison et ADF), du côté des Eglises, des partis politiques, du MPF et de l'Ecole des parents: quelques places restent libres pour des groupes qui se constitueraient ultérieurement.

Espérons que cet amalgame obligé entre diverses tendances ne compromette ni ne relègue la cause des femmes au dernier rang des préoccupations. Les candidatures sont à soumettre jusqu'à fin janvier et le conseiller d'Etat a déjà agendé une rencontre en février avec les membres désignés du Conseil.

La mise au concours pour le poste du secrétaire intervient ensuite et le Conseil participera à l'élaboration du cahier des charges. A noter qu'une somme de 200 000 francs (70 000 pour le salaire de la — ou (du) — responsable et 130 000 pour le fonctionnement du secrétariat) est déposée dans ce panier de la famille et de l'égalité. Une somme plutôt faible mais qui pourrait se compléter par l'esprit de collaboration des autres services de l'Etat et leur motivation à soutenir les actions du Secrétariat à l'égalité.

Vraisemblablement, la chasse à la perle rare sera ouverte dans les mois à venir. L'ADF souhaite vivement qu'une femme soit désignée même si le Parlement, après chipotage, n'a pas accepté d'accoler le féminin au libellé du «président» de la commission. Avec d'autres remarques sur le dirigisme de l'ADF et des craintes quant au champ d'intervention dans les autres départements du nouveau bureau, le monde politique neuchâtelois, et sa droite en particulier, a mal à son féminisme.

Dans une optique qu'il partage avec le chef du Département Pierre Dubois, M. E. Robert-Grandpierre définit la personne désirée avec un profil de souplesse, d'entregent et un bon sens de la communication. Toutes qualités nécessaires pour ce premier débroussaillage des inégalités dans la République neuchâteloise. On peut encore lui souhaiter une vision progressiste active et rêver que le retard du canton se mue en avance; rejoignant quelque peu l'exemple du BCF jurassien.

Domage que la classe politique n'apporte pas à la cause des femmes la même audace et la même volonté qu'à la promotion économique! Les enjeux ne seraient-ils pas comparables?

Vaud

Comité du 14 juin renouvelé

(sch) — Lors de son assemblée générale annuelle, cette association (forte de 15 membres collectifs et de membres individuels) s'est posé la question de sa survie: plusieurs membres du bureau arrivaient à la fin de leur mandat et le poste de la présidente était vacant.

Devant la confiance de l'assemblée et la volonté de continuer le travail, un nouveau bureau fut élu: la présidence sera assumée par Nicole Wibach, avocate.

Le nouveau bureau suivra de près la création (ou non) d'un Bureau cantonal de l'égalité.

Genève

Le Centre de liaison change de peau

(jbw) — Le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) s'est entièrement réorganisé. Grâce au travail d'une jeune équipe, de nouveaux statuts ont été votés le 7 décembre 1989 et une nou-

velle présidente a été élue en la personne de Claude Howald, connue comme directrice des Cours commerciaux.

Grande nouveauté, les associations membres, qui par la diversité de leurs objectifs rendaient le CLAFG ingouvernable, ont été regroupées en sept centres d'intérêts:

- clubs de service et associations culturelles;
- associations féminines professionnelles;
- associations confessionnelles, humanitaires et sociales;
- associations ayant pour but les intérêts des femmes;
- associations de représentantes engagées politiquement;
- associations de défense des intérêts économiques.

Chaque groupe a une représentante au comité.

La nouvelle équipe espère ainsi dynamiser ce gros navire qu'est le CLAFG et utiliser au maximum les beaux locaux de la place de la Synagogue.

Dans un canton qui compte 32% de femmes députées, un puissant Bureau de l'égalité qui vient de se doter d'une sociologue (à trois quarts temps) et

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



BUREAU DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME

Département de Justice et Police

2, rue Henri-Fazy

1204 GENÈVE

a pour tâches principales de:

- veiller à ce que les lois ne contiennent plus de discriminations liées au sexe
- réunir une documentation concernant l'égalité des droits entre homme et femme
- informer la population sur toutes ces questions
- contribuer par des actions ponctuelles à l'amélioration de la condition féminine.

Une commission consultative de l'égalité soutient le Bureau dans ses activités et traite des domaines suivants:

- Orientation, formation et réinsertion professionnelle.
- Situation professionnelle.
- Organisation sociale et vie pratique.
- Violences.
- Information et rédaction.

N'hésitez pas à écrire ou à téléphoner:

Case postale 362, 1211 GENÈVE 3, tél. (022) 27 20 65.